

Compte-rendu de la séance plénière de la Commission scientifique sectorielle des sciences sociales (CSS4)

13 avril 2005

Note préliminaire : La Délégation à l'Évaluation et à la Prospective (DEP) établit un « relevé de décisions » de nos réunions. Ces relevés n'engagent que l'Administration. De même, tout compte rendu émanant d'une composante de la CSS n'engage que cette composante qui doit être clairement identifiée. Un compte rendu de chaque session, préalablement soumis à l'approbation de l'ensemble des membres de la commission, sera régulièrement adressé à tous nos ressortissants et figurera désormais sur le site ird www.ird.fr, (aller sur intranet siège, choisir "instances" puis cliquer sur "communication informelle").

Étaient présents : Besancenot, Bley, Boisson, Bourdarias, Chaléard, Dubois, Fay, Guillaume, Herrera, Janin, Le Bris, Ma Mung, Meyer, Moizo, Moyse, Pierret, Pilon, Piron, Quenan, Seignobos, Taladoire, Vidal.

Excusés : Arreghini, Cosio-Zavala, Tidjani Alou.

Ordre du jour :

- Accueils
- Titularisations
- Évaluations biennales
- Validation de services antérieurs
- Équivalences
- Désignation de SCI
- Déontologie, éthique
- Politique scientifique

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 9h15 en soumettant à approbation l'ordre du jour. Il souhaite la bienvenue au nom de la commission à Agnès Guillaume qui remplace Bernard Fourcade.

1. Accueils

La CSS s'étonne de l'absence de choix offert aux évaluateurs sur les "profils" proposés. Ou bien les DU formulent de façon personnalisée leurs besoins et demandent à la CSS de confirmer les qualités du candidat pressenti, ou bien il s'agit effectivement d'un appel à candidature et, dans ce cas, il n'est pas normal que sur 7 profils, 1 seul ait suscité plusieurs candidatures.

Nous regrettons également que les CSS ne soit pas consultées lors de l'établissement de ces profils et déplorons l'absence de consultation des commissions en matière d'accueil-expatriation. L'examen des demandes soumises à la CSS4 a donné les résultats suivants :

Profil et UR	Candidat	Avis et observation
18 Économiste de organisations et marché du travail UR 003	JETIN Bruno	Avis favorable à un détachement en CR1
19 Sociologie de l'éducation UR 105	LANOUE Éric	Avis favorable à un détachement en CR1
20 anthropologie du religieux et des interactions socioculturelles UR 107	AUBRÉE Marion	Avis favorable à un détachement en CR1
21 Linguistique américaniste spécialiste des langues de Guyane UMR 135	LAUNEY Michel	Avis favorable à un détachement en DR2
22 Socio-économie de la micro-finance UR 151	ROESCH Marc	Avis favorable à un détachement en CR1
23 Anthropologie/sociologie du développement UR 169	ANDRÉ-BIGOT Hélène	Avis favorable à un détachement en CR1
24 Anthropologue social ou ethnologue UR 092	PEREZ Patrick	Avis défavorable
24 idem	TCHERKEZOFF Serge	Avis favorable à un détachement en DR2
Renouvellement UR 168	PINTON Florence	Avis favorable

Commentaires :

Le rapporteur **d'Éric LANOUE** émet un avis très favorable, eu égard aux compétences scientifiques du candidat et à son implication dans l'équipe "politiques éducatives" de l'UR 105 au Burkina Faso. La CSS confirme cet avis favorable.

Le rapporteur de **Bruno JETIN** formule un avis favorable sur ce maître de conférences et juge intéressant le programme prévu en Thaïlande. Il aurait cependant souhaité que le volet méthodologique du projet soit exposé de façon plus explicite. La CSS confirme cet avis favorable.

Le rapporteur de **Marion AUBRÉE** émet un avis favorable à l'accueil de cette Ingénieur de recherche du CNRS. Le contre argument de l'âge (62 ans) est ici contrebalancé par la notoriété de la candidate, son compagnonnage très ancien avec les équipes de l'Institut et la grande qualité du projet proposé dans le cadre de l'équipe dirigée par Odile Hoffmann au Mexique. La CSS confirme l'avis favorable

Le rapporteur de **Michel LAUNEY** émet un avis favorable au détachement de ce professeur de Paris VII en détachement au CNRS. L'argument de l'âge (62 ans) n'est pas non plus retenu en sa défaveur, eu égard à l'ancienneté de sa collaboration avec nos équipes de linguistes. La CSS suit l'avis du rapporteur.

Le rapporteur de **Marc ROESCH** émet un avis favorable au détachement de ce chercheur du CIRAD. Il s'agit de remplacer Isabelle Guérin à Pondichery dans le cadre d'un programme financé sur ACI. La CSS suit l'avis du rapporteur.

Le rapporteur de **Hélène ANDRÉ-BIGOT** émet un avis favorable au détachement de ce maître de conférences de Grenoble pour coordonner le chantier littoral de l'équipe Madagascar de l'UR 169. L'expérience de recherche de la candidate est jugée un peu limitée, mais la CSS estime le dossier convaincant et suit l'avis du rapporteur.

Le rapporteur de **Patrick PEREZ** juge le dossier convaincant, mais il s'étonne que ce Professeur à l'École d'Architecture de Toulouse soit chargé de définir les priorités de la recherche en sciences sociales sur un terrain où il manque d'expérience : la Nouvelle-Calédonie. La CSS émet un avis défavorable. On peut au demeurant s'étonner que l'IRD doive recourir à une personne extérieure pour remplir ce type d'objectif.

Le rapporteur de **Serge TCHERKEZOFF** retient en revanche que, sur le même profil, ce candidat a à faire valoir une bonne connaissance de l'Océanie et une réelle visibilité internationale. La CSS suit l'avis favorable du rapporteur, mais pose deux questions d'ordre institutionnel :

- La faisabilité de cet accueil n'est-elle pas conditionnée par le devenir de l'accord entre l'EHESS et l'IRD ?
- Le candidat, directeur de l'UMR 5574, a-t-il l'intention d'abandonner la direction de cette structure pendant la durée de son accueil ?

Le rapporteur de **Florence PINTON** prend acte de l'investissement important consenti au bénéfice de l'UR 168 et recommande la prolongation de l'accueil. La CSS suit cet avis.

2. Évaluations biennales

La CSS avait à entendre le rapporteur d'un dossier de CR1 arrivé après les délais en 2004. Elle décide de suivre la proposition du rapporteur (classement en A) tout en adressant au chercheur concerné une mise en garde sur le nécessaire respect des délais de remise du rapport d'évaluation.

Un autre rapport de CR1 est également arrivé hors délai (pour cause de congé de maladie de l'intéressé). Il sera examiné lors de la session d'automne 2005.

La commission suit l'avis du rapporteur d'un ingénieur d'étude et soutient la proposition d'avancement de grade.

Nous approuvons enfin les propositions de Marc Pilon de refonte du modèle de fiche résumé jointe au dossier d'évaluation. Ces propositions seront transmises à l'administration après un ultime examen par les membres de la CSS.

3. Titularisations

La CSS4 avait à se prononcer sur la titularisation de 3 CR1 stagiaires et de 5 CR2 stagiaires, tous recrutés en 2004. Elle s'est étonnée que certains de ces stagiaires, recrutés en milieu d'année, aient eu à rendre un rapport d'activités à peine plus de six mois après leur prise de fonctions. Elle a également regretté que ne figurent pas systématiquement, dans tous les dossiers, les avis des directeurs des unités d'accueil.

Il a été procédé, pour chaque candidat à la titularisation, à la lecture des rapports établis par les rapporteurs désignés en délégation permanente. Ces lectures ont été suivies d'une prise de décision par consensus. Les résultats sont les suivants :

	Discipline et UR	"Parrain"	Rapporteur CSS	Avis
BOURDIER Frédéric CR1	Anthropologue 102	DOZON	VIDAL Laurent	OUI
EBOKO Fred CR1	Politiste 002	VIDAL Laurent	PIERRET	OUI
THOMAS Frédéric CR1	Historien 105	SCHLEMMER	MEYER	OUI
EVARD Olivier CR2	Anthropologue 107	CHAUVEAU	BOURDARIAS	OUI
LARZILLIERE Pénélope CR2	Sociologue 105	AGIER	MA MUNG	OUI
MALLET Julien CR2	Ethno- musicologue 107	LOMBARD	MOYSE	OUI
OULD AHMED Pépita CR2	Économiste 003	PHÉLINAS	QUENAN	OUI
TADIÉ Jérôme CR2	Géographe 029	MARGUERAT	LE BRIS	OUI

La CSS se félicite d'un résultat qui confirme une nouvelle fois la pertinence des choix des jurys de recrutement. Elle réitère un double souhait :

- Que soit élaboré un document précisant les termes de référence des stages et leurs conditions d'encadrement ;
- Que les nouveaux recrutés soient invités à prendre contact avec leur CSS et que celle-ci soit effectivement représentée lors des réunions d'accueil.

Il a également été suggéré que le choix définitif de l'Unité de rattachement n'intervienne qu'à l'issue de la titularisation.

3. Validation de services antérieurs

La CSS4 valide les services antérieurs de Nathalie Bernard-Maugiron, Frédéric Bourdier et Christophe Nordmann.

4. Équivalences prononcées en vue des concours 2004

Nom du candidat	Concours	Décision
JACOB Jean-Pierre	8	Favorable
PELLACHIA Allessandra	22	Favorable
TROTTIER Julie	22	Favorable

Ces trois candidats étant titulaires de diplômes délivrés dans des pays européens, l'équivalence va de soi. Plus généralement, la CSS continue de s'interroger sur les conditions pour le moins expéditives dans lesquelles ces équivalences sont prononcées. Elle rappelle que des procédures ad hoc existent au sein des Universités, qui permettent de prononcer de manière plus fondée ce type d'équivalence.

5. Participants de la CSS4 aux SCI d'évaluation d'Unités

Nous aurons en charge en 2005 l'évaluation des unités suivantes :

Unité	Statut	DU	Titre	Dépt	Coordination
R021	UMR	Théry	Territoires et mondialisation dans les pays du Sud	DSS	
R063	UMR	Requier-Desjardin	Économie et gouvernance de l'environnement et des ressources	DRV	IRD
R135	UMR	Landaburu	Centre d'études des langues indigènes d'Amérique	DSS	CNRS
R044	URT	Ruf	Dynamiques sociales de l'irrigation	DSS	?
R184	UMR	Chenorkian	Économies, sociétés et environnements préhistoriques	DSS	?

La CSS4 a fait le choix de ses membres devant siéger dans les sous-commissions d'instruction d'examen de ces unités.

Nous sommes également sollicités pour participer à l'évaluation du nouveau projet déposé par l'URT 178 "Conditions et territoires d'émergence des maladies (Gonzalez). Le nom d'un membre de la CSS4 a été proposé à la CSS2 qui pilote cette évaluation.

Les différentes SCI devraient travailler dans le courant de l'été et rendre leur avis en septembre.

6. Déontologie et éthique

La CSS4 a été saisie par un collègue du différend juridique qui l'oppose à une ancienne informatrice. Dans une note intitulée *Du particulier au général. Note de travail à propos d'une affaire judiciaire et scientifique* il entend susciter une réflexion collective autour d'une affaire qui soulève des problèmes d'ordre juridique, scientifique et éthique.

Plus de dix après la publication d'un ouvrage ethnographique dont il est l'auteur, notre collègue se voit reprocher par son informatrice une "violation du droit à l'image" et "une atteinte faite à sa vie privée". Il estime que "les conclusions adressées au tribunal questionnent la méthode ethnographique dans ses fondements mêmes". Il souhaite que l'administration apporte aux chercheurs des précisions concernant le cadre juridique dans lequel ils doivent travailler, mais aussi que le CCDE se prononce sur la dimension proprement éthique du problème. À la CSS, notre collègue demande de réfléchir à "la relative inadéquation de méthodes (en l'occurrence de méthodes anthropologiques) qui n'ont guère évolué alors que les sociétés dans lesquelles elles sont mises en application ont profondément changé sous l'effet d'une montée en puissance de l'individu qui s'accompagne d'une (...) judiciarisation des rapports sociaux".

La Commission a pris connaissance avec intérêt de la note de ce collègue, observant que le problème posé par les "données indirectement nominatives" n'est à ce jour traité que dans le domaine biomédical (la réglementation française en la matière est considérée comme l'une des plus rigoureuses). Laurent Vidal a bien voulu se charger de centraliser les réactions à la note de notre collègue et d'animer le débat au sein de la commission.

7. Politique scientifique

Claude Fay, Émile Le Bris et Marie Piron ont rencontré la direction du département DSS le 7 avril 2005-05-02. À l'occasion de ces rencontres, désormais périodiques, sont évoqués différents sujets d'intérêt commun, dont les recrutements et la politique scientifique.

Une note récente de la DEP indique que le nombre de postes susceptibles d'être ouverts aux concours IRD 2006 n'augmente pas pour les CR2 (16 postes) et les CR1 (7 postes). Il fléchit sensiblement pour les DR2 (12 postes au lieu de 17 en 2005). Nous nous sommes inquiétés de cette chute et avons manifesté le souhait que les postes profilés ne consomment pas une part trop importante de ces maigres dotations (en particulier pour les CR1 où la pression est forte compte tenu de la limite d'âge imposée pour concourir en CR2). L'expérience des concours 2005 montre par ailleurs que le processus d'élaboration des profils va trop souvent à son terme dans l'ignorance du "vivier" de candidats susceptibles de concourir. Si l'on ajoute le ciblage insuffisant de la publicité de ces postes, on comprend qu'un nombre important de jurés soient mobilisés pour examiner moins de cinq candidats. **Il a été convenu qu'une fois les demandes de profils formulées par les DU parvenues au département (soit en septembre) une nouvelle rencontre CSS/département sera organisée pour examiner les propositions.**

Une brève discussion s'est engagée à propos des choix géographiques à privilégier ou à écarter en matière de recrutement. Force est de constater que les indications sont extrêmement floues dans l'attente à la fois du contrat quadriennal (2005-2009) et du schéma stratégique à dix ans (qui devrait prendre forme en mars 2006).

Le conseil scientifique a entrepris une réflexion sur les axes thématiques définis (par qui ?) pour l'IRD dans le "nouveau cadre budgétaire et comptable". Les DU ont été sollicités, mais pas les commissions scientifiques sectorielles.

Nous sommes convenus de travailler avec le département DSS sur deux types de matériaux.:

- Nos évaluations 2004 et 2005 des unités de recherche
- Un bilan des recrutements effectués entre 2001 et 2005

Au sein de la CSS, il est proposé que deux groupes de travail se constituent en vue de traiter ces matériaux et d'avancer des analyses à discuter lors de notre session d'automne.

Les premiers éléments, d'ores et déjà disponibles à l'issue de nos quatre premières sessions, seront versés au dossier de préparation d'une rencontre prévue à l'automne 2005. L'idée d'une telle rencontre fait suite aux États généraux de la recherche tenus à Grenoble à l'automne 2004. La CSS4, le département DSS et l'Université de Toulouse-le-Mirail (à l'initiative de son directeur des relations internationales) diffuseront un texte préparatoire au début du mois de juin autour du thème *Recherche et relations Nord-sud : le développement pour un monde solidaire, quels enjeux pour les sciences sociales ?*

Fait à Bondy, le 4 mai 2005

Pour la CSS4, Le Président : Émile LE BRIS

Émile LE BRIS